

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2008

OBJET

de la Délibération

**AMENAGEMENT DE
L'AVENUE
NAPOLEON 1^{er} et
DES RUES
ADJACENTES,
ATTRIBUTION DES
MARCHES DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

26 juin 2008

Date d'affichage : 26 juin 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Madame LE DOARE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, Mme LE STRAT, M. DERRIEN, M. PERESSE, Mme GUEGAN, M. MOUHAOU, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à Mme JEHANNO
Mlle ORINEL à M. LE DORZE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE

Absent

M. BONHOURE

AMENAGEMENT DE L'AVENUE NAPOLEON 1^{er} ET DES RUES ADJACENTES

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal du 19 avril 2006 a approuvé le choix du jury de concours qui avait retenu le projet du cabinet PENA et PENA et a autorisé le lancement d'un marché par appel d'offres ouvert pour les travaux à intervenir.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 1^{er} avril 2008 pour un marché comprenant 8 lots avec 4 tranches pour les lots 4, 5, 6, 7, 8, 3 tranches pour les lots 1 et 3, une seule tranche pour le lot 2.

La tranche ferme concerne les rues Caïnain/St-Jory et de Lamennais, la tranche conditionnelle 1 l'avenue Napoléon 1^{er} et la place du Souvenir, la tranche conditionnelle 2 la rue Jean Moulin et la tranche conditionnelle 3 le passage des écoles.

La date limite de réception des offres était le 5 mai 2008 à 12 heures.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 mai à 14 heures pour l'ouverture des plis et le 14 mai pour l'attribution.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres la commission décide :

Lot 1 – de retenir l'offre de EIFFAGE BRETAGNE (établissement APPIA) d'un montant de 415 409.00 € HT (496 829.16 € TTC).

Lot 2 – Aucune offre n'est parvenue – relance en procédure négociée suite à infructueux.

Lot 3 – Une seule entreprise a fait une offre qui est supérieure de 33.8% à l'estimation du maître d'œuvre – relance en procédure négociée .

Lot 4 – 2 offres ont été reçues, aucune n'est satisfaisante financièrement car les 2 sont largement supérieures à l'estimation du maître d'œuvre – relance en procédure négociée.

Lot 5 – de retenir l'offre de I.S.S. d'un montant de 116 195.80 € HT (138 970.18 € TTC)

Lot 6 – de retenir l'offre de I.S.S.en solution de base d'un montant de 738 120.88 € HT (882 792.57 € TTC).

Lot 7 – de retenir l'offre de I.S.S. d'un montant de 278 653.90 € HT (333 270.06 € TTC)

Lot 8 – de retenir l'offre de I.S.S. en solution de base d'un montant de 162 706.12 € HT (194 596.51 € TTC)

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour une relance en procédure négociée des lots 2, 3 et 4 a été transmis au BOAMP le 16 mai 2008 avec une date limite de réception des offres fixée au 9 juin 2008.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 juin pour l'ouverture des plis et le 19 juin 2008 pour l'attribution.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre la commission décide :

Lot 2 – Aucune offre n'a été reçue, prolongation de la procédure négociée.

Lot 3 – de retenir l’offre d’EUROVIA d’un montant, après négociation, de 254 970.76 € HT (304 945.04 € TTC)

Lot 4 – de retenir l’offre du groupement GARCZYNSKI/ETDE avec suppression des variateurs, variante ELYXE sous réserve de l’étude d’éclairage et variante coupure de 50% des points d’éclairage soit un total de 596 929.89 € HT (713 928.15 € TTC).

Nous vous proposons :

- De retenir les offres proposées par la commission d’appel d’offres,
- D’autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L’UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 3 juillet 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH